



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Prix de Chancellerie 2015

APPEL A CANDIDATURES

Chaque année la Chancellerie des universités de Paris décerne des prix provenant des revenus de dons et de legs consentis à l'Université de Paris.

Au titre de l'année 2015, 50 prix solennels dits "prix solennels de la Chancellerie des universités de Paris", d'un montant unitaire de 10 000 €, 5 prix dits « prix de thèse » en droit privé, d'un montant unitaire de 2 000 €, 8 prix honorifiques en droit et 4 prix honorifiques en sciences économiques seront attribués à des étudiants ayant soutenu une thèse au cours de l'année 2014 dans les établissements d'enseignement supérieur suivants :

- les universités de Paris et d'Ile de France,
- l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales,
- l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales,
- l'Ecole Pratique des Hautes Etudes,
- l'Institut d'Etudes Politiques de Paris,
- le Muséum National d'Histoire Naturelle,
- l'Ecole nationale des Chartes.

et pour le prix Mariani / Aguirre-Basulado, en droit de la mer, dans toutes les universités françaises dispensant cette discipline.

Ces prix ont pour finalité de récompenser l'excellence et la valeur universitaire et scientifique d'une thèse de doctorat soutenue au cours de l'année civile précédant l'année d'attribution.

Chaque établissement présente trois candidatures au maximum par prix solennels. Chaque candidat ne peut être proposé que pour un seul prix, même si plusieurs prix ont été créés pour une même discipline.

Les propositions émanant des établissements seront soumises, par discipline, à un jury nommé par Monsieur le Recteur, Chancelier des universités de Paris. Les jurys pourront faire appel aux avis les plus autorisés et, s'ils le jugent nécessaire, organiser un entretien avec certains candidats dans le courant du mois de septembre. Les membres du jury examineront toutes les candidatures et décerneront selon leur discipline un prix solennel, et le cas échéant un prix de thèse et un prix honorifique.

Les prix sont décernés dans le cadre des disciplines désignées ci-après :

Prix solennels :

Droit et Sciences Politiques – 9 prix

- Aguirre-Basualdo / Rubinstein (un prix en Droit)
- Mariani / Aguirre-Basualdo (un prix en Droit de la Mer)
- Louis Forest¹ / Picard (un prix en Droit Public ou Civil)
- Aguirre-Basualdo (un prix en Droit et Sciences Politiques)
- André Isoré (cinq prix solennels en Droit Privé)²

Sciences Economiques et Gestion – 6 prix

- Aguirre-Basualdo (trois prix)
- Louis Forest¹ (un prix)
- Louis Forest¹ / Aguirre-Basualdo (un prix)
- Pirou / Aguirre-Basualdo (un prix)

Médecine – 7 prix

- Gustave Roussy / Aguirre-Basualdo (un prix spécialisé en cancérologie)
- Aguirre-Basualdo / Robin (un prix)
- Louis Forest¹ (trois prix)
- Suzy et Guy Halimi / Aguirre-Basualdo (un prix spécialisé en pneumologie, épidémiologie, maladies infectieuses, maladies liées à la pollution, cardiologie, cancérologie)
- Louis Forest¹ / Kuntz-Chagniot (un prix qui récompense la thèse d'un jeune médecin ou chirurgien français qui aura fait faire le plus de progrès à la médecine ou à la chirurgie)

Sciences – 10 prix

- Arconati-Visconti (deux prix)
- Gandy (deux prix)
- Perrissin-Pirasset (un prix)
- Perrissin-Pirasset / Schneider (un prix spécialisé en mathématiques fondamentales et appliquées)
- Louis Forest¹ (deux prix spécialisés en sciences de la vie)
- Thiessé de Rosemont / Demassieux (un prix spécialisé en mathématiques fondamentales et appliquées)
- Aguirre-Basualdo (un prix spécialisé en Sciences de la matière, Physique, Chimie, Sciences de l'univers, Technologie)

Lettres et Sciences Humaines – 15 prix

- Benabou / Aguirre-Basualdo (un prix en Histoire moderne)
- Louis Forest¹ (deux prix en lettres)
- Aguirre-Basualdo / André Labrouquère (un prix en lettres)
- Louis Forest¹ / Thiessé de Rosemont (un prix en lettres et civilisations étrangères)
- Richelieu (un prix en philosophie, sociologie, sciences de l'éducation et ethnologie)
- Aguirre-Basualdo (un prix en anthropologie, histoire et géographie)
- Aguirre-Basualdo (un prix en arts et histoire ancienne)
- Aguirre-Basualdo (quatre prix)
- Schneider / Aguirre - Basualdo (un prix)
- Louis Forest (un prix)
- Piedallu Philoche (un prix)

Pharmacie – 3 prix

- Aguirre-Basualdo / Canat (un prix)
- Régnier (un prix)
- Régnier / Louis Forest¹ (un prix)

1 les Prix Louis Forest sont réservés aux ressortissants de l'Union européenne

Prix de thèse :

- André Isoré (cinq prix en Droit Privé) ²

2 Modalités spécifiques aux prix André Isoré : la Chancellerie des universités de Paris attribue cinq prix solennels d'un montant de 10 000 € et cinq prix de thèse d'un montant unitaire de 2 000 €.

Les candidats postulent à la fois aux prix solennels et aux prix de thèse.

Prix honorifiques :

Droit et Sciences Politiques – 8 prix

- Capitant (un prix en droit civil),
- Deschanel (un prix en droit public),
- Dennery (un prix en droit privé),
- Dupin Aîné (un prix en droit),
- Levy-Ullmann (un prix en droit comparé ancien ou moderne),
- Ripert (un prix en droit privé),
- Scelle (un prix en droit des gens et /ou droit international public),
- Wahl (un prix en droit commercial).

Sciences économiques – 4 prix

- Nogaro (un prix en sciences financières, économie politique),
- Vouters (un prix en économie politique)
- Richelieu (deux prix en économie)

Chaque dossier doit comprendre obligatoirement :

7 chemises identiques, à destination des jurys, avec le nom (en majuscules), le prénom, l'établissement et la discipline du candidat.

Chacune d'elle comprendra en format papier, les documents suivants :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae (avec coordonnées postales, électroniques et téléphoniques),
- un résumé très complet de la thèse en une vingtaine de pages,
- le rapport de soutenance, l'avis du directeur de thèse, et éventuellement des autres membres du jury,
- toute information particulière portant sur le travail effectué.

Une huitième chemise comprendra les mêmes documents auxquels s'ajouteront :

- une photo d'identité de très bonne qualité, destinée à la publication du livret officiel des lauréats.
- une photocopie de la pièce d'identité recto/verso ou passeport,
- la fiche d'inscription téléchargeable sur le site de la Sorbonne : www.sorbonne.fr,
- les coordonnées postales, électroniques et téléphoniques du (des) directeur(s) de thèse,
- deux CD Rom comprenant l'ensemble des pièces papier demandées et un exemplaire de la thèse complète.

Les dossiers sont transmis à la Chancellerie des universités de Paris de manière obligatoire par le biais de l'établissement de rattachement.

Pour l'année 2015, le calendrier est le suivant :

- la date d'envoi des dossiers à la Chancellerie des universités de Paris est fixée **au jeudi 28 mai 2015** au plus tard,
- l'étude des dossiers par les services de la Chancellerie et par les jurys est programmée du mois de juin au mois de septembre 2015,
- dès que toutes les décisions des jurys sont connues, tous les candidats en sont informés par écrit.
- la remise des prix se tiendra le 1^{er} décembre 2015 à 19 heures en Sorbonne lors d'une cérémonie solennelle où la présence des lauréats est obligatoire.

Une affiche « appel à candidatures » est jointe à ce document pour affichage.